

## **Compte Rendu du Conseil Municipal du jeudi 2 octobre 2008**

Présents : Susan BARKE, Chantal BOUIN, Robert GUILLEN, Véronique HAITCE, Pascal LACROIX, Jean-Louis LEBLANC, Vincent MERLE, Martine PETIT-ANORO, Jean-Louis ROBERT (maire), Patrice ROBERT, Julien SAVONET, Stéphane SCHAAK.

Excusés : Pascal DUVERT  
Karine RAMON (procuration donnée à Jean-Louis ROBERT)  
Thomas RODRIGUES (procuration donnée à Véronique HAITCE)

La séance est ouverte par Jean-Louis ROBERT (maire) à 18 hr 40.  
Secrétaire de séance : Pascal LACROIX

### **Ordre du jour**

- *Vote sur les déchets verts et déchets ménagés*
- *Tarifs de garderie*
- *Questions diverses*

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mr le maire fait état de difficultés relationnelles au niveau des affaires scolaires. Nos concitoyens sont divisés sur des questions comme l'organisation de la semaine scolaire, les questions relatives à la garderie, et très récemment sur la question du service minimum d'accueil des enfants en cas de grève du personnel enseignant. Nous devons envisager l'organisation d'une réunion entre parents d'élèves et élus.

Il est convenu que l'adjointe au maire pour les questions scolaires (Chantal BOUIN) prendra préalablement contact avec les deux associations de parents des écoles (APE et APEMICA) afin de juger de leurs attentes et de l'opportunité d'une telle rencontre.

### **1. Vote sur les déchets verts et déchets ménagers**

Stéphane SCHAAK, membre de la commission du SICOVAL qui gère le traitement des déchets ménagés, présente un long rapport sur les résultats d'un questionnaire adressé à la population de Goyrans, en septembre. Ce document, auquel 50 % des foyers ont répondu (ce dont la municipalité se félicite), a été élaboré par la commune, pour répondre au SICOVAL qui nous sollicite sur deux points :

1. la fréquence de collecte des déchets ménagers résiduels (DMR) ;
2. les modalités et le financement de la collecte des déchets verts.

Mr SCHAAK nous présente la politique du SICOVAL relative à ces deux questions : (i) fréquence de ramassage ramenée à un passage par semaine (au lieu de deux actuellement) et (ii) re-mutualisation du ramassage des déchets verts, dont le volume a diminué d'au moins 90 %, lorsque la mutualisation du service a été abandonnée.

Voici les principaux commentaires auxquels les résultats du questionnaire (voir document annexe) donnent lieu :

- les services liés aux encombrants, verre, et déchets recyclables sont jugés satisfaisants (la taille des bac et la fréquence de ramassage sont bien adaptées à nos besoins) ;
- les services proposés sont jugés chers, mais pas excessifs ;
- la fréquence de ramassage des DMR est jugée excessive (beaucoup de personnes estiment qu'un ramassage est bien suffisant) ;
- la collecte des déchets verts est très peu utilisée, et les avis sont très partagés sur le service proposé, qui est de plus jugé très cher ;
- les goyransais sont largement opposés à la création de points de ramassage volontaire.

Mr le maire propose un texte intitulé « message à l'adresse du SICOVAL » et qui répond aux questions posées. En substance, le contenu du message est le suivant :

1. par 75 % des suffrages exprimés, les goyransais se déclarent favorables à une fréquence de ramassage des DMR ramenée à une fois par semaine ;
2. à la question relative aux modalités du ramassage des déchets verts, ils sont 60 % à souhaiter que le ramassage organisé par le SICOVAL soit à la charge des seuls utilisateurs, et 40 % à souhaiter une mutualisation du service.

L'ensemble du conseil est dans l'attente d'une meilleure proposition du SICOVAL, concernant le ramassage des déchets verts. Goyrans pourrait même être pilote, pour le broyage des branchages.

Dans la discussion qui s'engage sur les termes de cette lettre, le conseil souligne l'importance de disposer de « bacs adaptés à la demande des familles ». Le texte est approuvé à l'unanimité et sera envoyé au SICOVAL.

## **1. Tarifs de garderie**

Chantal BOUIN présente un projet de nouvelle tarification de la garderie. Divers éléments ont rendu inévitable l'application d'une hausse significative des tarifs :

- il y a 5 ans qu'aucune hausse n'a été appliquée ;
- les nouveaux horaires scolaires, en vigueur depuis septembre, nous contraignent à prévoir deux heures de garderie supplémentaire par semaine ;
- un nouvel indice de rémunération doit être appliqué au personnel employé à la garderie.

Les coûts afférents à la garderie (5000 à 7000 € par an) sont répartis entre parents et mairie. La part communale est actuellement de 28 %.

Le projet initial a longuement été discuté lors de réunions préparatoires avec les élus. Il était basé sur une tarification à la semaine. Toutefois, une impossibilité de gestion informatique a

été découverte par un technicien du service départemental informatique (SDI) du conseil général, contraignant madame BOUIN à revoir complètement la proposition de tarification qui est faite au conseil. Il s'en suit une discussion longue et difficile, mais éclairante.

Dans un souci d'équité, la tarification est désormais faite garderie par garderie, sur la base d'un tarif dégressif. La facturation est faite à la fin de chaque mois. Le conseil est amené à se prononcer sur deux propositions.

	Proposition I	Proposition II
pour un mois	tarif à la garderie	tarif à la garderie
garderies 1 à 3	1,20 €	1,50 €
garderies 4 à 8	1,00 €	1,20 €
garderies 9 à 16	0,90 €	1,00 €
garderies 17 à 24	0,85 €	0,90 €
garderies 25 à 32	0,82 €	0,85 €
garderies 33 à 40	0,80 €	0,80 €
part communale	32 %	28 %

La tarification à la garderie est jugée équitable. Dans le système actuellement en vigueur, une ou huit garderies mensuelles reviennent à 5,50 €. Dans la proposition I, une garderie mensuelle revient à 1,20 € et huit garderies à 8,60 € ce qui paraît plus juste.

La proposition I est adoptée à l'unanimité. Elle conduit à augmenter la part communale de 28 à 32 %, selon les prévisions pour l'année 2008-2009.

#### Adoption d'un règlement de la garderie, à faire accepter par les parents

Ces dernières années, une dérive a été observée concernant le respect des horaires de fin de garderie. Certains parents ont du retard (parfois long), et ne présentent pas toujours des excuses en récupérant leur enfant, ce qui semble prouver que le service proposé est perçu comme un dû, par certains utilisateurs. Ces retards obligent toutefois à rémunérer le personnel en heures supplémentaires. La municipalité est donc contrainte de demander aux parents l'acceptation d'un règlement de garderie, portant notamment sur la création de pénalités progressives en cas de retard.

Une discussion rapide conduit le conseil à plébisciter la rédaction d'un règlement de la garderie, portant notamment sur l'acceptation par les parents du principe de facturation des retards, sur une base de pénalités accrues, en cas de retards répétitifs.

*Après épuisement de l'ordre du jour  
Monsieur le maire lève la séance  
à 21 hr 45*